



BRED *Martinique*

Partenaire officiel



REGLEMENT SPORTIF

VOILE LEGERE

2014– 2017

LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE

Maison des Sports – Pointe de la Vierge - 97200 Fort de France

Tel : 0596 61 08 58 Courriel : liguedevoiledelamartinique@mediaserv.net



SOMMAIRE

I - COMPETENCES	4
II - SAISON SPORTIVE	4
III - TYPES D'ÉPREUVES	4
1 - Epreuve inter ligue grade 4	5
2 - Championnat de Martinique grade 5A	5
3- Coupe de Martinique grade 5A	5
4 - Challenge de Ligue grade 5A	5
5 – Critérium grade 5B	6
6- Compétition promotionnelles de Ligue ou de club grade 5C	6
IV – ADMISSION ET INSCRIPTION AUX ÉPREUVES	6
1 – admission aux différents types d'épreuves	6
2 - Inscription	6
V – CLASSEMENTS	7
1 – Éléments communs à l'ensemble des régates	7
2 - Classement Championnat de Martinique et Coupe de Martinique	8
3 - Classement de la Coupe de Martinique.	9
4 - Classements des clubs	9
VI – TITRES DELIVREES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE .	10
VII – SELECTIONS	10
1- Championnats de France Espoirs et Minimes	11
2- Epreuves nationales et Caraïbes	11
3 - Jeux des Iles	11
4 - Epreuves internationales	12

5 - Autres manifestations hors de Martinique	12
6 – Sélections et Equipe « Voile Martinique »	12
VIII – ANNEXES	13
Annexe A : Arbitrage	13
Annexe B : Engagements des clubs organisateurs	14
Annexe C : Commission de Discipline	15
Annexe D : Optimist et Open Bic	15
Annexe E : Planche à Voile	16
Annexe F : Windsurf extrême glisse	16

I - COMPETENCES

Le règlement sportif « Voile légère » est édité par la Ligue de Voile de Martinique après approbation en Comité exécutif de la Ligue de Voile. Il définit les différents points concernant le déroulement de la vie sportive « Voile légère ».

Ce document entre en vigueur à compter de la saison sportive 2013/2014 et pour la durée de l'olympiade 2014-2017.

Son application sera maintenue jusqu'à l'adoption du nouveau texte proposé pour l'olympiade 2017 – 2021.

Seul le Comité Directeur de la Ligue de Voile de Martinique est habilité à modifier ou remplacer, à son initiative ou sur proposition de la Commission sportive, le règlement sportif « Voile légère ».

Les résultats des coureurs participants aux différentes épreuves organisées par la Ligue de Voile de Martinique (LVM), contribueront au classement des coureurs à l'échelon national. Ils permettront en outre l'établissement du classement des coureurs au niveau de la LVM en conséquence l'ensemble des membres d'équipage fera l'objet d'une saisie dans le logiciel FREG.

II - SAISON SPORTIVE

La saison sportive de l'année « n » débute le **1^{er} octobre** de l'année « n-1 » et s'achève le **15 juillet** de ladite année.

Le calendrier sportif établi sur proposition de la Commission sportive et validé par le Comité Directeur en est l'expression.

Conformément aux directives fédérales, les régates sélectives pour les Championnats de France doivent être courues de janvier à mai – date limite : 31 mai.

La cérémonie de remise des prix du championnat est organisé par la LVM, clôturant ainsi la saison sportive.

III - TYPES D'EPREUVES

L'animation sportive « Voile légère » de la Ligue de Voile de Martinique est organisée autour de plusieurs types d'épreuves selon les niveaux concernés et les objectifs recherchés. Les clubs organisateurs devront se conformer à la chartre des organisateurs et au règlement technique de la FFV.

Chacune des épreuves donnera lieu à un classement par classes, s'appuyant sur la liste des classes prévues par la Ligue de voile. En fonction du nombre d'inscrits un classement par catégorie d'âge ou de sexe pourra être extrait en fin d'épreuve.

Les épreuves sont courues en application des règles ci-après :

- Règles de l'ISAF en vigueur
- Instructions de Course type FF Voile en vigueur et leur différentes annexes.
- Règlement sportif « Voile légère » de la Ligue de Voile de Martinique

Préambule

Une compétition est une manifestation qui peut s'appuyer sur **une** ou plusieurs épreuves. **Une épreuve se déroule sur une ou plusieurs journées.** Une **journée** comprend une ou plusieurs **course**.

IMPORTANT :

Pour figurer au Championnat ou à la Coupe de Martinique, ou à une compétition inter ligue de grade 4 une série doit être constituée d'au moins 5 embarcations inscrites sur la saison et avoir été proposée par la Commission Sportive de la Ligue .Au cas où le nombre de 5 n'est pas atteint dans une ou plusieurs la commission sportive peut décider de les regrouper et de les faire courir en inter série

Les épreuves sont définies comme suit :

1 - Epreuve inter ligue grade 4

Il s'agit d'une compétition regroupant le meilleur niveau interrégional en voile légère dans les séries dériveurs planche à voile et catamarans de sports.

Ce grade est attribué par les instances de la FF Voile sous proposition de la ligue.
(voir règlement fédéral).

2 - Championnat de Martinique grade 5A

Confrontation au meilleur niveau régional, organisée tout le long de la saison, il comporte un maximum de 8 **épreuves** réparties d'Octobre à juin, dont l'organisation est confiée aux différents clubs de la Ligue.

La liste des **épreuves** retenues pour le championnat de Martinique pourra faire l'objet d'un avis de course général en début de saison.

Il existe un Championnat de Martinique :

Dériveurs, Planches à Voile, Catamarans de sport, Voile radio commandée.

3- Coupe de Martinique grade 5A

L'organisation de la Coupe de Martinique est confiée chaque année à un club différent qui est également chargé de la remise des prix.

La Coupe se déroule sur minimum 2 jour avec obligatoirement un raid et des parcours construits.

Elle est courue sur les supports suivants :

Dériveurs, Planches à Voile, Catamarans de sport, Voile radio commandée.

4 - Challenge de Ligue grade 5A

Compétition concernant les séries non retenues pour les Championnats de Ligue. Elle est mise en place pour un défaut de participants (nombre inférieur à 5) ou pour un support non retenu en Championnat de

Martinique. Il sera défini un **challenge** pour la série.

5 – Critérium grade 5B

Les manifestations « Critérium » constituent le 1^{er} niveau de compétition auquel participe le pratiquant sportif débutant. Initiation à la compétition, il regroupe ceux qui s'entraînent régulièrement au sein des **Ecoles de Sport. Pour l'olympiade 2014/2017 la LVM mettra avec les clubs un accent fort sur les critères en flotte collective.**

Selon les éléments évalués chaque année, il peut être proposé un critérium pour les supports suivants :

Dériveurs, Planches à Voile, Catamarans de sport, Voile radio commandée

Un Critérium comportera un maximum de 6 épreuves.

Afin de valoriser l'action des clubs, il pourra être établi un classement, à l'occasion des différentes épreuves Critérium, dont l'objectif est de mettre en valeur et de récompenser les clubs ayant :

- réalisé l'effort le plus important pour former des jeunes en Ecole de Sport, en vue de leur participation en Critérium.
- effectué un travail régulier pour entraîner et faire progresser leurs coureurs en vue de leur sélection pour les stages critérium et de leur passage au niveau Ligue la saison suivante.

A cette fin, la Ligue de Voile crée un **Challenge Critérium « Voile Martinique » des Clubs**. Pour qu'un challenge existe, il faut que 2 clubs au moins soient représentés au sein de la Série.

6 - Compétition promotionnelles de Ligue ou de club grade 5C

Compétition de voile légère organisées pour honorer une personnalité de la voile martiniquaise ou souligner un événement particulier ainsi que des épreuves dont l'ampleur et la renommée sortent du cadre du seul club organisateur. Elles seront courues sur les compétition de voile légère organisée par un club dans le cadre de sa politique d'animation. Ce type de compétition, dont le but premier est de développer la convivialité au sein des sportifs de Martinique est prévue pour être réalisée dans la mesure du possible sur des supports au choix du club et pouvant être mis à la disposition des concurrents par l'organisateur.

Au vu de la nature de la compétition, il peut s'agir de manifestations individuelles ou par équipes.

IV – ADMISSION ET INSCRIPTION AUX COMPETITIONS

1 - Admission aux différents types de compétitions

- Etre en règle avec son club et /ou la Ligue.
- Ne pas être l'objet d'une sanction disciplinaire en cours.

2 - Inscription

Disposer d'une licence FFVoile (licence club ou temporaire) en cours de validité avec un visa médical valide.

N.B : Le visa médical n'est **valable** que s'il comporte le numéro et le tampon du médecin, la

signature du médecin, seule, n'étant pas valable, ou **accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile datant de moins d'un an.**

Etre en règle avec l'Association de classe (timbre de barreur collé sur la licence) :

- Timbres POP pour les Optimists,
- timbre AFL pour les Lasers,
- timbres de classes pour les séries où cela est nécessaire.

Il est rappelé que la licence temporaire ne concerne que les pratiquants occasionnels en compétition ou loisir organisées de façon temporaire, à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional et des sélectives correspondantes exceptées pour les sélectives donnant accès aux Championnats de France corporatifs. Sa validité est de 1 journée calendaire ou de 4 jours consécutifs.

V – CLASSEMENTS

1 – Eléments communs à l'ensemble des compétitions

Les classements seront réalisés pour chaque série à partir du logiciel fédéral FREG diffusé gratuitement par la FF Voile, version en cours.

Rappel: une série ne sera validée qu'avec la participation d'un minimum de 5 embarcations inscrites.

Nombre de courses à courir :

Il ne peut être couru plus de 5 courses par journée pour toutes les séries, **sauf en Formula Windsurfing, Race board et Funboard**. En aucun cas les coureurs ne pourront rester plus de 6h consécutives sur l'eau.

En aucun cas les Benjamins ne pourront courir plus de 3 courses par journée et ne pourront rester plus de 5 h consécutive en mer.

Courses décomptées : les organisateurs doivent retirer de la plus mauvaise course à partir de 3 courses **courues et validées** dans une épreuve.

Le club organisateur doit impérativement communiquer le classement définitif de chaque épreuve le jour même, par affichage et proclamation officielle des résultats, même provisoires.

Au plus tard, le mercredi suivant l'épreuve le club organisateur doit transmettre les résultats

à la Fédération Française de Voile par copie de la sauvegarde – fichier FREG,
pour intégration au classement national des coureurs.

à la Ligue de Voile de Martinique par courriel
au responsable « classement » de la LVM par courriel

Le responsable « classement » de la Ligue mettra à jour le classement du Championnat de Martinique, à l'issue de chaque épreuve.

Classement à l'issue d'une régate:

Les dispositions applicables à la régate sont précisées dans l'avis de course.

Le Coureur qui ne peut participer, en raison de sa contribution à l'organisation d'une régate en tant qu'arbitre officiel (jeune arbitre) et qui l'a signalé à la Commission Sportive **au plus tard 2 semaines** avant la régate sera classé RDG. Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

= moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée. (Application de l'annexe A10(b) des RCV 2013/2016). Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois dans la saison en cours.

Le Coureur ne pouvant participer, en raison de sa participation (soumise à autorisation de la Ligue) à une régate officielle de niveau supérieur (épreuve nationale(s), internationale ou sélective à des compétitions telles que Championnats du Monde et d'Europe, ou tout autre compétition validée par le CD de la Ligue) sera classé RDG. Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

= moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée. (Application de l'annexe A10(b) des RCV 2013/2016).

NPRS: non participation pour raison sportive, en accord avec la commission sportive

NPRA: non participation pour raison d'arbitrage, en accord avec la commission sportive.

La NPRA et/ou NPRS ne peut intervenir qu'une fois dans le classement du Championnat ; **sauf dérogation particulière accordée par le Comité directeur de la LVM.**

2 - Classement Championnat de Martinique

Il est rappelé qu'un classement est élaboré à l'issue de chaque épreuve du championnat.

Des modalités propres au classement du championnat sont définies dans la présente rubrique.

Les personnes non licenciées dans les clubs de la Ligue de Voile de Martinique, peuvent participer aux épreuves. Elles apparaissent au classement en qualité « d'invité » et n'entrent pas dans le classement spécifique du Championnat de Martinique.

Validation du Championnat

Le championnat départemental est validé à partir de 2 **épreuves validées** dont les résultats sont édités sur le site de la FFVoile.

Epreuves décomptées

Le nombre d'épreuves est précisé dans le tableau suivant :

Epreuves validées	Nombre d'épreuves retirées
1 à 3	0
A partir de 4	1

Calcul des points

Le classement départemental annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du système "à minima" ISAF pour chaque épreuve.

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

Points des DNC et absents

Le nombre de **points maximum** est égal au nombre final d'inscrits au championnat dans la Classe concernée.

- DNC marque : points max + **1**

- Absent (**hors NPRA et NPRS**) marque : points max + **5**

Il est rappelé que la Ligue souhaite favoriser la participation du plus grand nombre sur les plans d'eau. En conséquence chaque régata peut accueillir tous les compétiteurs répondants aux conditions d'admission.

Pour la prise en compte dans le championnat, tout nouveau coureur marque : point Max +5 aux régates précédentes.

Remarques:

Participation Critérium et Championnat de Martinique

Tout coureur de Critérium participant à plus d'une régata de Championnat ne pourra plus prétendre à être classé en Critérium, mais le sera en Championnat.

Changement de série

Aucun changement de série ne sera admis, en cours d'année, après la 1^{ère} épreuve du Championnat de Martinique de la saison en cours, excepté en cas d'avis favorable accordée par la Commission Technique. Pour les courses non courues le coureur sera classé **DNC**.

3 - Classement de la Coupe de Martinique

Il est établi un classement individuel final basé sur la totalité des courses de la Coupe de Martinique.

2 courses doivent avoir été validées pour établir un classement ; à défaut il n'y a pas de Classement final Coupe de Martinique, et aucun titre ne peut être décerné.

4 - Classements des clubs

Classement du Challenge Critérium « Voile Martinique »

Objectif: Privilégier le résultat collectif sur la performance individuelle. Modalités :

Le score de chaque club est obtenu par addition de points de participation et de performance (nombre et qualité des coureurs).

Point de participation : chaque coureur classé rapporte 1 point à son club

Point de Performance : points attribués en fonction du classement de chaque coureur à l'issue la journée de critérium.

Les clubs seront classés en fonction du total décroissant de leurs points.

Est déclaré vainqueur du challenge le club totalisant le plus grand nombre de points

Validation du challenge :

Le Challenge des clubs Critérium est validé si au moins une épreuve a été validée.

Valorisation du Challenge Critérium

Afin d'inciter les clubs à développer et structurer leurs écoles de sport, la Ligue de voile de Martinique, selon les moyens pouvant être mobilisés à cet effet, récompensera de manière significative les 2 premiers clubs du Challenge Critérium, par des prix constitués de dotation en matériel.

VI – TITRES DELIVRES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE

Il sera décerné un titre pour chaque série validée et par classe d'âge et de sexe en vigueur quand le nombre de participants est atteint.

Sera déclaré vainqueur celui qui totalise le moins de points à l'issue des épreuves **pour le championnat** ou des courses **pour la Coupe** validées et retenues pour le classement général définitif.

Le classement final permet d'attribuer les titres de :

- Championnat de Martinique : **Champion de Martinique**
- Coupe de Martinique : **Vainqueur de la Coupe de Martinique.**
- Challenge Critérium des Clubs : **Club Champion de Martinique Critérium**

VII – SELECTIONS

Afin de déterminer les représentants officiels de l'équipe de la Ligue de Voile de Martinique sur différents types de manifestations, il est institué une Commission Technique dont une des missions est de proposer à la commission sportive pour décision finale, une liste de coureurs aux épreuves et critères. Après examen la commission sportive transmettra au Comité exécutif de la Ligue pour décision finale.

Les coureurs sélectionnés sont ceux totalisant le moins de points à l'issue des épreuves de sélection retenues et désignées comme telles et validées par la commission sportive sur propositions du CTS et publiées sur le site de la FF Voile.

Pour la Semaine Nautique Internationale de Schoelcher, il n'y aura pas d'extraction des coureurs extérieurs pour le calcul des points. *Exemple : le 1^{er} Martiniquais 10^{ème} inscrira 10 points.*

Remarque:

Sur avis de la Commission Technique de la LVM, un coureur non classé à l'une de ces épreuves pourra ne pas être sélectionné aux épreuves nationales et en Equipe « Voile Martinique », même avec de bons résultats dans les autres compétitions.

De même, pour prétendre à une sélection, Le coureur devra faire partie de l'équipe «Voile Martinique » et se conformer au règlement de cette équipe s'il réside sur la Martinique ***dans le cas contraire le système« d'invitation »pourra être utilisé.***

La Commission technique est habilitée à formuler un avis motivé prenant en compte des facteurs autres que les seuls classements des différentes épreuves retenues pour la sélection.

Toute sélection ne sera définitivement acquise que si le sportif a respecté le programme de préparation (entraînements et stages de Ligue) défini en commun avec la Commission Technique et l'entraîneur de ligue en charge de sa série.

Par ailleurs, tout coureur sélectionné qui apparaîtrait dans les comptes de la Ligue de Voile de la Martinique comme redevable entièrement ou en partie de ses participations financières à des déplacements antérieurement réalisés par la Ligue de voile de la Martinique pourrait voir sa sélection suspendue jusqu'à règlement des sommes dues. Si après en avoir été averti par courrier, le concurrent ne transmet pas le règlement dans les délais prescrits, sa sélection sera annulée.

Sans motif dument justifié, tout refus d'honorer une sélection est de nature à remettre en cause toute sélection future, sur tout type d'épreuve.

1 - Championnats de France Minimes et Espoirs

Epreuves soumises à quotas.

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive de la LVM **selon le règlement des sélections envoyé chaque année à la FF Voile et prenant en compte des épreuves se déroulant entre janvier et juin (date limite: 1 juin)**

La FF Voile communique, chaque année, à la Ligue de Voile de Martinique, la liste des quotas accordés. La Ligue communique à la FF Voile la liste des coureurs sélectionnés et s'il y a lieu, effectue des demandes d'invitation, dûment motivées, pour des places supplémentaires.

Ces sélections prennent en compte les classements des différents types d'épreuves : total des points des épreuves désignées ci-après diminué de ceux de la plus mauvaise épreuve .

Championnat de Martinique, Coupe de Martinique Semaine Nautique de Schœlcher, Inter-ligues de Guadeloupe

2- Epreuves nationales et Caraïbes

(type CIA, CIP, CIE Optimist, Internationaux de classes, championnat caribéen, autres)

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Technique de la LVM, en prenant en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves de la saison en cours courues jusqu'à **45 jours** avant la date de l'épreuve. Elle tient compte des coureurs sélectionnés sur d'autres épreuves.

3 - Jeux des Îles

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Technique

de la LVM, en prenant en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves courues avant le **30 mars de la saison en cours**.

Championnat de Martinique, Semaine Nautique de Schœlcher (classement Martinique hors invités)

Elle tient compte des coureurs sélectionnés sur d'autres épreuves.

4 - Epreuves internationales

Epreuves soumises à qualification

Championnats du Monde et d'Europe

La liste est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission technique de la LVM, en accord avec le secteur Voile légère de la FF voile.

Ces sélections prennent en compte les classements des différents types d'épreuves : total des points des épreuves ci-après diminué du plus mauvais classement.

Championnat de Martinique, Coupe de Martinique, Martinique cata raid, Semaine Nautique de Schœlcher, Inter-ligues de Guadeloupe

Championnats Nord-Américains Optimist

La liste est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission technique de la LVM, en accord avec l'instance internationale Optimist IODA.

Ces sélections prennent en compte les classements des différents types d'épreuves : total des points des épreuves ci-après diminué du plus mauvais classement

Championnat et Coupe de Martinique, Semaine Nautique de Schœlcher, Inter-ligues de Guadeloupe

5 - Autres manifestations hors de Martinique

Inter-ligues de Guadeloupe

Ces épreuves sont ouvertes.

La liste des coureurs pouvant bénéficier d'une prise en charge spécifique est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission technique de la LVM.

Stages inter-ligues

La liste est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission technique.

Ces sélections prennent en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves courues jusqu'à 15 jours avant le stage concerné.

6 – Sélections et Equipe « Voile Martinique »

L'Equipe « Voile Martinique » est constituée de coureurs « à potentiel » ayant fait acte de candidature et désignés par le Comité Directeur de la Ligue. Elle comprend les coureurs de la LVM retenus, un ou des entraîneur(s) et un élu représentant la Ligue ou, à défaut, un représentant dûment mandaté par la LVM.

La Commission Technique de la LVM est seule habilitée à proposer au Comité Directeur de la Ligue une liste de coureurs comme membres de l'Equipe « Voile Martinique » pour l'épreuve concernée.

Dans la mesure du possible, la Ligue de Voile proposera aux membres de l'Equipe « Voile Martinique » des

modules de préparation – stages, regroupements – au cours desquels des informations sur le dopage (obligation du Ministère des Sports), sur la connaissance des règles de course et l'arbitrage, sur la programmation sportive et la préparation physique seront fournies.

Chaque membre de l'Equipe « Voile Martinique » devra signer une « charte coureur » précisant ses engagements et ceux de la Ligue, ainsi que ses objectifs à court et moyen terme. Il devra s'engager également à adopter une attitude digne et respectueuse envers les autres membres de l'Equipe, ses adversaires, les arbitres, ainsi que les différentes personnes qu'il peut être amené à rencontrer.

Les sportifs du Pôle Outre-Mer « Voile Martinique » sont membres de fait de l'Equipe « Voile Martinique ».

Une signalétique Equipe « Voile Martinique » (tenue, etc) est instituée et les membres de l'Equipe (coureurs, entraîneurs, représentant de Ligue) doivent s'y conformer en toute occasion et notamment pendant les cérémonies d'ouverture et de clôture des épreuves auxquelles ils prennent part.

Aide coureur

Des aides éventuelles et facilités diverses peuvent être apportées, en fonction des possibilités financières de la ligue, aux membres de l'Equipe Voile Martinique (prêt de matériel...) et plus particulièrement aux catégories jeunes (- 25 ans).

A titre exceptionnel et en fonction de ses possibilités financières, le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission Technique de la LVM, peut faire bénéficier d'une aide exceptionnelle un coureur qui aurait obtenu des résultats significatifs dans des séries autres que celles retenues en Championnat de Ligue :

- place dans les premiers 20% de la flotte lors d'une épreuve nationale officielle.
- Place dans les premiers 20 % de la flotte d'une épreuve internationale.

VIII – ANNEXES

Annexe A – Arbitrage

Pour toutes les manifestations de grade 5a inscrites au calendrier de la Ligue de Voile de Martinique, sauf dérogation accordée par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'Arbitre Régional au minimum.

Pour les compétitions de grade 5c, les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'arbitre de clubs au minimum.

La CRA, après avoir recueilli les vœux de chacun des arbitres, établit la liste des désignations sur les différentes épreuves du calendrier.

Un club ne comptant pas d'arbitre qualifié parmi ses membres, doit solliciter la désignation d'un arbitre extérieur. Il doit impérativement inviter l'un de ses membres à suivre une formation en sollicitant la CRA.

Un Comité de réclamation doit comporter au moins 3 membres dont 2 juges qualifiés.

La CRA doit désigner des arbitres et des assesseurs qualifiés sur la Coupe de Martinique.

Cette épreuve peut servir de qualification pour les arbitres régionaux stagiaires.

Conformément au Règlement technique de la FF Voile, les arbitres désignés par la CRA doivent s'assurer que l'organisateur de la manifestation dispose des moyens nécessaires matériels, humains et de sécurité, qu'il a diffusé un avis de course conforme aux IC type FF Voile et Ligue via la fiche de transmission aux arbitres

Inscriptions

Il est de la responsabilité du C.C. de vérifier que l'organisateur enregistre les inscriptions selon les règles et obligations en vigueur (licence valide, sur-classements éventuels, etc....).

Annulation

Une annulation ne peut être prononcée que le jour même de l'épreuve.

Si l'épreuve n'est pas courue bien qu'un dispositif ait été mis en place sur l'eau, le club organisateur peut ne rembourser les concurrents qu'à hauteur de 50% des frais techniques d'inscription.

Annexe B - Engagements des clubs organisateurs

Le club organisateur doit conformément au Règlement technique de la FF Voile:

Inscrire ses manifestations au calendrier FF Voile sur le site fédéral avant le début de la saison sportive, ou en cours de saison au minimum 30 jours avant.

Rédiger l'Avis de Course prenant en compte les Règles de l'ISAF en vigueur, les I.C. type FF Voile, le Règlement sportif « Voile légère » de la Ligue de Voile de Martinique et les Annexes Martinique

Déposer une demande d'autorisation avec l'Avis de course aux Affaires Maritimes au minimum dans les prescrits (15 jours).

Diffuser l'Avis de Course auprès de la Ligue de ses clubs après, en vigueur **au minimum 15 jours avant**.

Communiquer aux arbitres l'ensemble documents et informations relatifs à l'organisation de la compétition.

Afficher les Instructions de Course avec affichage des IC types et leur Annexes

Procéder aux inscriptions: vérifier les licences (validité, certificat médical, autorisation parentale), vérifier le timbre barreur (validité), vérifier la carte de publicité (validité)

Remettre, si possible, une copie des annexes à chaque concurrent et entraîneur.

Identifier clairement le dispositif de sécurité mis en place

Vérifier la bonne marche du matériel nautique

Vérifier la disponibilité des personnes devant intervenir sur l'épreuve

Etablir un PC terre: radio, pavillons, téléphone, photocopieur, imprimante, panneau officiel, informatique, salle de Comité de réclamation.

Le club organisateur s'attachera à une bonne promotion de son épreuve par annonce préalable.

Communiqué de presse envoyé aux principaux média : France-Antilles, ATV, Martinique 1^{ère}, RCI, KMT, Zouk TV, RLDM, etc....

Couverture de presse : présence de journaliste (s) ou correspondant (s) ayant la possibilité d'aller sur l'eau envoi d'un compte rendu auprès des principaux médias, à défaut de leur présence effective.

Les résultats diffusés par les différents médias ne peuvent revêtir de caractère officiels, sauf s'ils s'agit d'une communication officielle de la Ligue.

Seule la Ligue est habilitée à proclamer et publier le résultat final du Championnat et de la Coupe de Martinique ces épreuves étant validées par la Commission Sportive et la Commission Régionale d'arbitrage.

Annexe C – Commission de Discipline

Une commission régionale de discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la Ligue de Voile de Martinique et au chapitre 3 du règlement intérieur de la FF Voile.

Cette commission peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FF Voile.

Annexe D - Optimist et Open Bic

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif voile légère 2013/2016 Ligue de Voile de Martinique de l'année en cours et pour toutes autres informations pratiques se reporter au guide Sportive Voile légère Ligue de Voile de Martinique de l'olympiade en cours.

Les coureurs doivent avoir le niveau technique 3 FF Voile Validé.

Préconisations pour l'Avis de course :

- Temps limite Conseillé sur l'eau :
 - 6h (départ de la plage et retour) pour les minimes .
 - 5h pour les benjamins (départ de la plage et retour).
- Epreuve validée à partir d'une course courue.
- Pas de limite du nombre de courses par jours, à la discrétion du comité.
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées.
- 1 minimum de 5 nœuds dans la minute précédent le départ est requis, ensuite le comité de course appréciera si les conditions minimales acceptables sont réunies pour valider la course.
- Les parcours sont de types : trapèze, triangle avec ses variantes et tenant compte de la géographie particulière des lieux.

Jauge

Le matériel doit être conforme à la jauge IODA pour les Optimists .

Le matériel doit être conforme à la jauge Open Bic pour les open Bic.

Annexe E :Planche à Voile

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif voile légère 2013/2016 Ligue de Voile de Martinique de l'année en cours et pour toutes autres informations pratiques se reporter au guide Sportive Voile légère Ligue de Voile de Martinique de l'olympiade en cours.

Glisse Performance:

Préconisations pour l'Avis de course :

- Epreuve validée à partir de 1 course
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. Parcours conseillés : Au vent /sous le vent ; au vent sous le vent avec un w, prévoir une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ .
- Un départ distinct pour les minimes s'ils sont plus de 5 dans le cas contraire départ commun avec une flamme distinctive violette dans la latte du haut .
- Un départ commun pour les Espoir 293OD et Raceboard 7.8m². Autre choix le départ des Raceboard 8.5m² et 9.5m², peut être commun à celui des Espoirs et des Raceboard 7.8 à la discrétion du comité de course.

Classement :

- Un classement 293OD minimes et Espoirs séparés avec extraction des podiums féminins dans chacun des groupes.
- Un classement Raceboard 7.8, 8.5 ; et 9.5 séparé (avec recalcul des points).

Jauge

BIC Techno OD

Le matériel est conforme aux règles de l'association de classe Bic techno 293OD.

Raceboard

Le matériel est conforme aux règles de l'association de classe Raceboard jeune et 7.8 et 8.5 et. Raceboard 9.5.

Le matériel est conforme aux règles de classes internationales et aux règles de classe Raceboard.

Annexe F : Windsurf extrême glisse

Il faut se référer au tableau FF Voile et règlement sportif voile légère 2013/2016 Ligue de Voile de Martinique de l'année en cours et pour toutes autres informations pratiques se reporter au guide Sportive Voile légère Ligue de Voile de Martinique de l'olympiade en cours.

Slalom :

Préconisations pour l'Avis de course :

- Epreuve validée à partir d'une course courue
- Pas de limite du nombre de courses par jours, à la discrétion du comité
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. 2 courses retirées à partir de 5 courses validées. 3 courses quand 8 courses ont été au moins courues. Cf. règles de classes ISAF annexes B.

Parcours conseillés DOWN Wind, prévoir une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ ; parcours 8. Les parcours sont de types slalom

Classement :

Un départ distinct pour chaque série : RRD 120, SL42 Espoirs, SL42 Open.

Le départ des SL42 Open et espoir peut être commun choix à la discrétion du comité de course en fonction du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

Un classement séparé pour chaque série RRD 120, SL42 espoirs et SL42 Open, avec extraction des podiums féminins dans chaque groupe.

Jauge

Espoirs : flotteur et ailerons RRD120, gréement surface de voile 7.8m², 3cambers maximums et wishbone en aluminium.

SL42 Espoirs et Open : 2 flotteurs de production autorisés (maître bau de 85cm) règles IFCA, 4 gréements autorisés sans limites limite de surface pour les séniors et limités à 11m² pour les Espoirs .

Pour la liste des flotteurs se reporter à la Jauge SL 42 FFVOILE de la saison en cours

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/windsurf/documents/Jauge_Slalom42.pdf

Promotion longue distance .**Préconisations pour l'avis de course :**

La longue distance ou raid est un parcours côtier balisé en milieu naturel.

Un ou plusieurs Raid peuvent être organisés dans une même journée.

Jauge :

Tout type de planche à voile autorisé.

Document validé par le Comité Directeur de la Ligue de Voile

Yves Michel DAUNAR

Président de la Ligue de Voile de Martinique